



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 janvier 2015

### **Problématique du mercure**

#### **Le Conseil fédéral abaisse la valeur d'assainissement à 2 mg Hg/kg**

**(IVS).- Le Conseil fédéral a décidé mercredi d'abaisser la valeur d'assainissement actuelle pour les sols pollués au mercure situés en zone d'habitation de 5 mg à 2 mg Hg/kg. Le Conseil d'Etat salue cette décision.**

Sur requête du Service cantonal de la protection de l'environnement (SPE), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mandaté deux études l'année dernière. Ces dernières révèlent que, lorsque la concentration de mercure dépasse 2 mg Hg/kg, il existe un risque pour la santé des enfants. Suite à cela, l'OFEV a lancé une procédure de consultation relative à l'adaptation de l'ordonnance sur les sites contaminés. Le 14 janvier 2015, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser la valeur d'assainissement en zone d'habitation de 5 à 2 mg Hg/kg (cf. communiqué du Conseil fédéral de ce jour). Ce changement entre en vigueur le 1<sup>e</sup> mars 2015.

L'abaissement de la valeur d'assainissement revêt une grande importance pour la problématique des sols pollués au mercure entre Viège et Niedergesteln. Les assainissements des sols en zone d'habitation seront dorénavant effectués à partir de 2 mg Hg/kg, au lieu de 5 mg Hg/kg. Ces assainissements dans un périmètre défini seront préfinancés de manière non préjudiciable par la Lonza jusqu'à clarification définitive de la question des responsabilités. Suite à leur assainissement, les sols pourront à nouveau être utilisés par les enfants sans restriction.

#### ***Personnes de contact:***

***Dr. Cédric Arnold, chef du SPE, 027 606 31 55***

***Christiane Wermeille, cheffe de la section Sites contaminés, OFEV,  
058 462 99 89***